

## NOTE TECHNIQUE RELATIVE À L'ADMISSION EN DISPOSITIFS RELAIS dans le département du Haut-Rhin

Réf : circulaire NOR : MENE2105909C du 19-2-2021 MEN – BO n°8 du 25-2-2021

Les dispositifs relais incluent les classes, ateliers et internats relais, dont les effectifs sont au maximum de 12 élèves.

### Classes relais et atelier relais

Ces dispositifs proposent un accueil TEMPORAIRE adapté à des collégiens de la 5e à la 3e afin de les réinsérer dans un parcours de formation tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Une demande de prise en charge d'un élève par un dispositif relais ne peut intervenir **qu'après l'échec des solutions internes à l'établissement effectivement mises en œuvre** (tentatives de remédiation et de remotivation en mobilisant toutes les compétences disponibles dans le collège, suivi individualisé par un dispositif interne, PPRE...). Le DASEN se réserve le droit d'intégrer un jeune en dispositif relais dès lors qu'il fait l'objet d'une deuxième exclusion au cours de la même année scolaire.

### Précisions :

- **Sont exclus de ce dispositif : les élèves de 6e, de SEGPA, ou en situation de handicap reconnu par la MDPH pouvant bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation.** Les dossiers ne seront pas examinés.
- Pour les dispositifs relais Courtechelle et Parenthèse, aucune solution de restauration ne sera proposée à l'élève durant sa prise en charge par le dispositif.
- Les entretiens avec les coordonnateurs des dispositifs relais peuvent être conduits en amont de la tenue de la commission.
- Merci de joindre le PPRE le plus récent.
- **Seul le DASEN peut décider de mettre fin à une prise en charge en cours de session ET nécessite l'envoi du G15 « demande anticipée de fin de prise en charge en dispositif relais » par courriel au pôle difficultés de l'élève [difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr](mailto:difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr)**
- Une fin de prise en charge après un retour progressif dans l'établissement d'origine doit être actée par l'envoi du document G16 par courriel au pôle difficultés de l'élève [difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr](mailto:difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr)
- **La durée de prise en charge est de 10 à 11 semaines en classe relais et à l'atelier relais (éventuellement reconductible).**

### Calendrier des commissions d'admission :

**Octobre 2024** : 8 octobre 2024 pour le dispositif de Mulhouse  
10 octobre 2024 pour le dispositif de Wintzenheim

**Janvier 2025** : 28 janvier 2025 pour les dispositifs de Mulhouse – **déla**i de transmission des dossiers : 20/01/2025  
30 janvier 2025 pour le dispositif de Wintzenheim - **déla**i de transmission des dossiers : 20/01/2025

**Avril 2025** : 29 avril 2025 pour les dispositifs de Mulhouse et de St-Louis – **déla**i de transmission des dossiers : 22/04/2025  
2 mai 2025 pour le dispositif de Wintzenheim - **déla**i de transmission des dossiers : 22/04/2025

**Le dossier de candidature à l'admission en dispositifs relais est téléchargeable** depuis le site internet de l'académie de Strasbourg : <https://www.ac-strasbourg.fr/procedures-d-orientation-et-d-affectation-post-3e-2025-122683>

### Coordonnées des dispositifs dans le département du Haut-Rhin

<b>Atelier relais COURTECELLE</b>	Collège Anne Frank Tél. : 03 89 61 75 30 Mail : <a href="mailto:Ce.0681757R@ac-strasbourg.fr">Ce.0681757R@ac-strasbourg.fr</a>	Atelier relais Courtechelle 17 rue de Rixheim 68110 ILLZACH Tél. : 03 89 46 34 16 Mail : <a href="mailto:atelier-relais.illzach@ac-strasbourg.fr">atelier-relais.illzach@ac-strasbourg.fr</a>
<b>Classe relais PARENTHÈSE</b>	Collège Pflimlin Tél. : 03 89 31 90 70 Mail : <a href="mailto:Ce.0681957H@ac-strasbourg.fr">Ce.0681957H@ac-strasbourg.fr</a>	Classe relais Parenthèse Lycée Louis Armand 3 Boulevard des Nations 68058 MULHOUSE Tél. : 06 73 84 45 43 Mail : <a href="mailto:classe-relais.brunstatt@ac-strasbourg.fr">classe-relais.brunstatt@ac-strasbourg.fr</a>
<b>Atelier relais REBONDIR</b>	Collège Prévert Tél. : 03 89 27 02 03 Mail : <a href="mailto:Ce.0681365P@ac-strasbourg.fr">Ce.0681365P@ac-strasbourg.fr</a>	Atelier relais Rebondir 20 rue du Maréchal Joffre WINTZENHEIM Tél. : 03 89 27 07 43 Mail : <a href="mailto:atelier-relais.wintzenheim@ac-strasbourg.fr">atelier-relais.wintzenheim@ac-strasbourg.fr</a>
<b>Atelier relais OXYGÈNE (en sommeil)</b>	Collège Schickele Tél. : 03 89 69 75 81 Mail : <a href="mailto:Ce.0680065B@ac-strasbourg.fr">Ce.0680065B@ac-strasbourg.fr</a>	Atelier relais Oxygène 3, rue St Exupéry 68300 ST LOUIS Tél. : 03 89 25 87 70 Mail : <a href="mailto:classe.relais.oxygene68@gmail.com">classe.relais.oxygene68@gmail.com</a>

### Internat tremplin

Cette structure académique est destinée à accueillir des élèves (garçons uniquement) particulièrement perturbateurs, qui ont fait l'objet d'exclusions répétées, sans pour autant relever d'un suivi ou d'un placement dans le cadre pénal, ni d'une prise en charge thérapeutique spécialisée. La priorité est donnée aux élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Les élèves de 6<sup>e</sup> ne sont pas concernés. On veillera à ce qu'ils aient pu bénéficier de l'ensemble des mesures d'aides et de soutien disponibles dans le cadre réglementaire (suivi particulier, dispositif relais...). **La durée de prise en charge est d'un semestre à l'internat relais (éventuellement reconductible).** Pour plus de précisions, merci de consulter la note technique du 67.

**Attention : la visite de l'internat par la famille constitue un préalable ESSENTIEL à toute admission à l'internat Tremplin.** La non réalisation de ce préalable est de nature à empêcher l'admission à l'internat Tremplin.

### Calendrier des commissions d'admission en internat tremplin :

- mardi 21 janvier 2025 à la DSDEN 67
- jeudi 3 juillet 2025 à la DSDEN 67

<b>Internat tremplin SCHIRMECK</b>	<b>Collège de rattachement :</b> Collège Haute Bruche 18 rue des Grives 67131 SCHIRMECK Tél. : 03.88.97.04.69 Fax : 03.88.97.27.83 Mail : <a href="mailto:Ce.0670068k@ac-strasbourg.f">Ce.0670068k@ac-strasbourg.f</a>	<b>Adresse du dispositif :</b> Internat tremplin 18 rue des Grives 67131 SCHIRMECK Tél. : 03.88.97.04.69 Fax : 03.88.97.27.83 Mail : <a href="mailto:Ce.0670068k@ac-strasbourg.fr">Ce.0670068k@ac-strasbourg.fr</a>
------------------------------------	---	---

Le dossier de candidature à l'admission à l'internat tremplin est téléchargeable depuis le site internet de l'académie de Strasbourg : <http://www.ac-strasbourg.fr/pro/procedures-dorientation-et-daffectation/>

Le pôle difficultés de l'élève centralise **toutes les candidatures et documents de suivi de prise en charge**, l'envoi par courriel est requis à l'adresse [difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr](mailto:difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr).